

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2015**

Le 16 avril 2015 à 20h53, les membres du Conseil municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 3 avril 2015.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme EL MALKI, Mme SOUGMI, Mlle ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BOYAU, Mme MERSALI, M. VOT, Mme LATEB, M. TRAORÉ, Mme BRISSARD-AMOURA, M. ROUSSEAU, M. LOISON-ROBERT, M. PIARD, Mme BOYER-PESCHAUD, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER.

Membres représentés :

M. GUILLAUD-BATAILLE par M. TRAORÉ
M. GIRIER (*arrivé à 22h05*) par Mme EL MALKI
M. GIBLIN par Mme MATHONNAT
M. WEBER-GUILLOUET par Mme MORGANT

Membre absent :

M. MARCET

Secrétaire de séance :

M. TRAORÉ

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT

Bonsoir à tous. Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir commencer notre séance.

Je vous propose tout d'abord de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Monsieur Traoré. Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Monsieur Traoré est donc désigné à l'unanimité. Je vous propose maintenant d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 février dernier. Y a-t-il des observations sur le projet qui vous a été adressé ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Je vous propose d'entamer l'examen de notre ordre du jour en commençant par le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) pour la révision du plan local d'urbanisme (PLU).

Jean-Marc NICOLLE

Bonsoir à tous. Compte tenu de l'importance du sujet, je vous propose de lire le rapport de présentation de manière à ce que les termes du débat soient bien posés. Je rappelle en effet qu'il s'agit d'un débat et non pas d'une délibération.

Par délibération du 26 juin 2014, la municipalité a engagé une révision de son Plan Local d'Urbanisme qui avait été approuvé le 20 octobre 2005, modifié le 28 mai 2009, le 29 mars 2012, et le 16 décembre 2014.

Cette révision est en effet nécessaire eu égard aux nouveaux enjeux territoriaux et aux projets à venir et pour tenir compte de l'évolution législative. « Le Kremlin-Bicêtre, horizon 2030 » permettra de poursuivre la réflexion sur le devenir de notre commune sur la base d'une concertation solide et faire aboutir un projet de ville redéfini, destiné à poursuivre, accompagner et orienter l'évolution de la ville.

Les enjeux de la révision du PLU :

- Définir un projet de territoire ambitieux qui permettra d'inscrire la ville dans la future Métropole du Grand Paris et de participer activement à une dynamique territoriale élargie

Le contexte institutionnel est en cours de transformation. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) promulguée le 27 janvier 2014 a consacré la création de la métropole du Grand Paris à échéance du 1er janvier 2016. Cette évolution va conduire à la formation de nouveaux territoires de coopération et à une nouvelle répartition des compétences, notamment en matière d'aménagement et d'urbanisme.

La Ville du Kremlin-Bicêtre a toujours participé activement aux coopérations intercommunales au sein du territoire dans lequel elle s'intègre. Ces coopérations intercommunales se sont traduites par la création de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre tout d'abord. La ville a participé également à la constitution de la Vallée scientifique de la Bièvre, espace de coopération destiné à valoriser et renforcer les atouts scientifiques de ce grand territoire et le faire reconnaître comme pôle de formation et de développement au sein de la Région Ile-de-France.

La ville souhaite donc construire son projet de territoire en bonne intelligence avec les communes voisines et en cohérence avec les évolutions du paysage institutionnel afin de renforcer son attractivité et participer au rayonnement du territoire.

L'objectif, de plus, est de prendre en compte l'échéance du 1er janvier 2016 et de mettre la ville en capacité d'agir sur son territoire à moyen terme.

- Faire de l'arrivée de la gare du Grand Paris Kremlin-Bicêtre Hôpital un atout pour la ville

Parmi les changements qui sont devant nous, figure en premier lieu une nouvelle ligne de métro et une station sera implantée sur la commune du Kremlin-Bicêtre : Kremlin-Bicêtre Hôpital. Ce projet a été porté et soutenu par la municipalité. C'est un atout pour la ville, pour améliorer les transports et les déplacements des Kremlinois, que ce soit vers Paris, ou vers l'aéroport d'Orly. Mais c'est aussi un facteur d'attractivité de la commune.

Cette ligne de métro, du réseau Grand Paris Express, sera mise en service en 2024. Pour un projet d'une telle envergure, c'est dès maintenant qu'il faut le préparer. La Ville doit anticiper l'impact de cette gare sur son territoire et ses habitants.

L'implantation de cette gare sur la rue Gabriel Péri attribue à cet axe de nouveaux enjeux urbains et doit permettre de constituer une nouvelle entrée de ville.

- Créer de nouveaux logements, pour répondre aux besoins de la population, accessibles aux habitants de la ville et accompagnés d'aménagements de qualité, de services et de commerces

La production moyenne de logements dans les années passées a été mesurée. Or, la population continue de s'accroître. Le vieillissement de la population, la diminution de la taille moyenne des ménages et l'évolution des modes de vie (installations en couple plus tardives, séparations et divorces plus nombreux...) entraînent des besoins de logement croissants. La création de logements est donc nécessaire pour répondre aux besoins de la population et pour offrir à ceux-ci un parcours résidentiel dans la ville. Cette participation à la réalisation de nouveaux logements est une exigence fixée par le cadre législatif et réglementaire.

L'objectif de la Ville est de concevoir ces nouveaux logements en adéquation avec les attentes de la population, en termes de typologie et de prix, et d'accompagner ces nouveaux logements de toutes les aménités urbaines nécessaires : des équipements, des commerces, des transports, des circulations douces et des espaces verts ...

Le développement de la Ville ne doit pas se faire au coup par coup, de manière hâtive ou désordonnée. C'est pourquoi il convient d'identifier les secteurs et les règles dans lesquelles ce développement pourra se faire.

- Promouvoir un développement urbain maîtrisé, diversifié et de qualité améliorant le cadre de vie et créer une trame verte communale, véritable lien entre les différentes entités constitutives de la commune et avec les communes voisines

La ville souhaite que cette révision du plan local d'urbanisme soit l'occasion de renforcer les atouts du territoire communal, de valoriser son patrimoine, préserver ses qualités, mais aussi renforcer le lien entre les différents quartiers qui composent la ville, et la cohésion entre ses habitants.

Pour améliorer le cadre de vie urbain et répondre à une carence en espaces verts, la ville s'est engagée pour la réalisation d'un projet ambitieux de valorisation des espaces verts, places, carrefours, points de fleurissement traversant de part et d'autre la commune : le Ruban vert.

Cette valorisation vise la constitution d'un paysage urbain qualifié répondant aux exigences écologiques contemporaines et doit s'inscrire dans une approche environnementale innovante. Une réflexion sera aussi menée sur le développement des circulations douces et des alternatives à l'automobile. La commune souhaite ainsi s'engager dans une démarche exemplaire de développement durable de l'espace public au service des Kremlinois.

Le projet du Ruban vert, dont la mise en œuvre sera progressive, vise à répondre aux besoins d'usages divers des administrés mais aussi à faciliter la cohésion territoriale et sociale à l'échelle de la commune.

Un axe principal de cheminement est identifié pour initier cette approche par la création d'une promenade, lien entre les quartiers kremlinois mais également avec les territoires de communes voisines, permettant ainsi de rejoindre le parc départemental du Coteau à Arcueil et Gentilly mais également le parc Kellerman à Paris 13^{ème} arrondissement.

Une concertation active de la population :

La délibération du 26 juin 2014 définissait des modalités de concertation des habitants : articles dans le bulletin municipal, affichage dans des lieux publics, registre destiné aux observations de toutes personnes intéressées, réunions publiques, ateliers thématiques, ...

Tous ces engagements ont été respectés :

Ainsi depuis la fin d'année 2014, un registre est mis à disposition du public en mairie aux horaires d'ouverture habituels, une adresse mail dédiée aux idées, suggestions et observations a été spécifiquement créée.

Les trois derniers numéros du journal municipal « Le Kremlinois » ont permis une diffusion de l'information nécessaire à cette première phase de concertation.

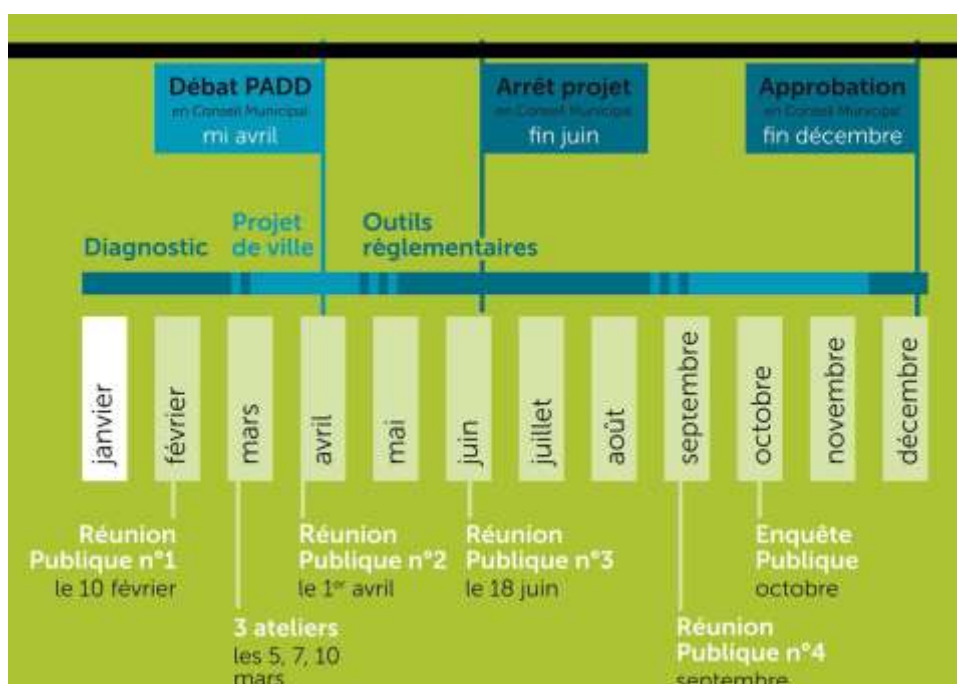
Ces informations relatives à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme ont également été relayées par le site internet de la ville ainsi que par une lettre d'information dédiée à la révision du PLU et distribuée à l'ensemble des habitants, dont deux numéros ont d'ores et déjà été diffusés.

Deux réunions publiques ont eu lieu le 10 février et le 1er avril 2015. Par ailleurs, trois ateliers urbains thématiques ont été organisés les 5, 7 et 10 mars 2015 et ont permis l'organisation de réelles séances de travail et de réflexions pour nourrir le diagnostic territorial et alimenter le projet de territoire.

La concertation se poursuivra jusqu'à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

Il convient également de noter que 2 réunions avec les personnes publiques associées (l'Etat, La Région Ile-de-France, le Conseil général, la communauté d'agglomération de Val de Bièvre, toutes les communes voisines, l'architecte des bâtiments de France, la faculté Paris-Sud, l'AP-HP, le ministère de la Défense, les syndicats de réseaux ...) ont eu lieu et ont permis de nourrir les orientations générales qui sont proposées aujourd'hui.

Le calendrier de la révision du Plan local d'urbanisme :



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

Le Projet d'aménagement et de développement durable est un document d'orientations générales, obligatoire et constitutif du PLU, qui doit exposer de façon synthétique les grandes orientations retenues par la commune.

C'est un document réalisé à partir du diagnostic territorial, des réflexions issues des ateliers, des réunions publiques, ainsi que des réunions avec les personnes publiques associées.

Les enjeux, la concertation, le calendrier vous ayant été exposés, il vous est proposé d'organiser le PADD autour de 3 grands axes déclinés au travers des objectifs détaillés dans l'annexe jointe :

- **Le Kremlin-Bicêtre, une Ville active au sein de la dynamique métropolitaine du Grand Paris**
- **Le citoyen au cœur du projet urbain : promouvoir un développement urbain maîtrisé, diversifié et équilibré**
- **Un urbanisme innovant et durable pour le projet de territoire kremlinois**

J'ajoute que les documents qui vous ont été remis sur table vous permettent également de mieux imaginer ce projet.

Jean-Luc LAURENT

Merci Monsieur Nicolle. Le débat est ouvert. Qui souhaite intervenir ?

Nadia CHIBOUB

Monsieur le Maire, chers collègues.

Le moment de ce débat est important. L'urbanisme est un levier puissant des communes qui détermine la façon dont nos concitoyens vivront la ville, et finalement leur vie.

Nous, groupe centriste, ne sommes pas d'accord avec vos propositions et le texte qui les accompagne est une fois de plus dogmatique et trop éloigné des réalités. Votre document est un tissu de contresens, car vous voulez à la fois augmenter les constructions et augmenter les espaces verts.

Vos projets sur les sites de l'OPH KB Habitat en sont les prémices. On ne peut pas vouloir tout et son contraire. Il ne reste qu'une seule solution pour réaliser vos objectifs : remplacer les végétalisations prévues en terrasses par des jardins suspendus.

Il aurait été intéressant de mener une politique de rénovation du bâti ancien et existant, particulièrement sur le bas de la ville. Les pôles de petits commerces, adoptés par beaucoup de Kremlinois, doivent être améliorés pour devenir encore plus attractifs auprès des Kremlinois.

En ce qui concerne le logement social, nous n'y sommes pas opposés, loin de là. Reconnaissez toutefois qu'avec un taux de 36 % de logements de ce type, notre ville est bien au-delà de son obligation légale de 25 %.

Nous devinons votre objectif à travers ce document : celui de mettre la commune et son maire au rang des villes de plus de 30 000 habitants. Bien sûr, il manque des logements et il est toujours possible de construire en hauteur ou en entresol avec des fenêtres réduites situées au-dessus des trottoirs. Cela n'est pas notre objectif et nous préférons préserver ou donner une qualité de vie aux futurs habitants. Vous voulez faire du quantitatif. Nous vous invitons à faire du qualitatif.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Geneviève EL MALKI

Monsieur le Maire, chers collègues.

Je tenais à souligner que notre groupe a été très sensible à la dimension concertée de ce projet, qui, je l'espère, restera fédérateur pour les citoyens de la commune. L'idée de la concertation permet en effet à chacun de s'approprier son territoire et son avenir et donc de se sentir concerné et de s'inscrire dans le processus.

Elle vient aussi contredire ceux qui voient dans le Kremlin-Bicêtre une ville dortoir et mourante après les activités de la journée.

Cette dimension citoyenne jouera également tout son rôle dans les enjeux et les objectifs environnementaux, tant dans le bâti que dans les pratiques. D'autre part, le développement durable et le rapport à l'environnement n'évolueront que par une responsabilisation de chacun. Je tenais d'ailleurs à souligner cet aspect du projet, car il signifie que nous sommes véritablement acteurs des progrès à réaliser pour protéger l'environnement et optimiser les ressources. Nous devons effectivement vivre ensemble ces enjeux et ne pas tout attendre de la puissance publique. Certes, cette dernière apporte et impulse énormément, cependant, c'est aussi grâce à l'engagement des citoyens que ce type de projet peut être porté.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Bernard CHAPPELLIER

Le groupe EELV Citoyen et Républicain soutient bien évidemment ce projet, d'autant plus qu'il s'inscrit dans le cadre d'un meilleur vivre ensemble. Il donne aussi une nouvelle image de la ville plus accueillante en matière environnementale. Notre groupe constate par ailleurs que les questions d'écologie, d'environnement et de vivre ensemble occupent davantage de place dans le document. Certes, nous devons encore débattre de ce projet entre nous, mais nous espérons que ce plan débouche sur quelque chose de très concret. Quoi qu'il en soit, le groupe EELV Citoyen et Républicain soutient ce projet.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Estéban PIARD

Merci, Monsieur le Maire.

Je tenais avant tout à répondre à Madame Chiboub puisque la Ville réalise un véritable travail de prospective en concertation avec la population sur le projet Kremlin-Bicêtre 2030. Nous entendons donc les demandes et les remarques des Kremlinois qui vivent la ville au quotidien. Je m'étonne aussi que d'un côté vous ne soyez pas contre le logement social et que de l'autre vous affirmiez que les choses fonctionnent mal lorsqu'il y en a trop. Il n'y a pas « trop de logement social » au Kremlin-Bicêtre. La Ville mène une politique de logement active et ambitieuse en faveur des Kremlinois. D'autres villes dirigées par certains de vos amis feraient même bien de s'en inspirer car la mixité n'est pas unilatérale. Autrement dit, on ne peut pas à la fois ne pas construire de logement social sans prétendre à la mixité et inversement. Je rappelle aussi que nous sommes dans un territoire urbain où de nombreuses personnes rencontrent des difficultés pour se loger. D'ailleurs, Madame Chiboub, je vous invite à échanger véritablement avec les Kremlinois et à écouter leurs demandes. En définitive, le groupe MRC-PRG soutient ce projet de PADD.

Jean-Marc NICOLLE

Je remercie tout d'abord les collègues des différents groupes qui se sont exprimés pour la confiance qu'ils nous accordent dans ce projet Kremlin-Bicêtre 2030 que nous avons élaboré tous ensemble. Je partage en effet l'idée d'un projet concerté.

Les problématiques environnementales et la question du développement durable s'inscrivent dans la continuité des projets que nous menons déjà sur la ville. Je pense notamment à la médiathèque l'Echo, qui est aujourd'hui fréquentée par de nombreux Kremlinois et au-delà. Je rappelle en effet que cet équipement a été construit sous le label « Haute qualité environnementale » et que nous avons opté pour un système de géothermie de manière à inscrire la ville dans cette démarche de respect de l'environnement et de développement durable. De plus, ces sujets font désormais partie des obligations réglementaires dans les documents d'urbanisme des collectivités. Cette question est donc tout à fait légitime et nous l'assumons politiquement.

J'aimerais ensuite répondre à Madame Chiboub. Je trouve tout d'abord que vous êtes mal placée lorsque vous affirmez que la Ville se lance dans des grands projets de constructions irraisonnés.

Dois-je rappeler que le poids de l'héritage laissé par vos prédécesseurs, à la fois sur le plan financier et sur le plan de la sécurité, résulte des erreurs de la politique d'urbanisme de l'époque ? Je pense notamment à la galerie Grand sud, à la galerie des demoiselles ou encore au périmètre Victor Hugo. De fait, si vous entendez nous donner ce type de leçon, je confirme que nous sommes effectivement en total désaccord sur cette question, car ce n'est pas du tout le type de projet dans lequel nous entendons nous inscrire.

Permettez-moi aussi de vous dire que vous opposez la construction et les questions d'espaces verts. Je pense néanmoins que nous arriverons à vous prouver que ces deux sujets ne sont pas antinomiques. S'agissant de la densité, que nous souhaitons maîtriser, les proportions sont totalement différentes. D'ailleurs, les documents réglementaires ne nous entraînent pas dans cette logique. Pour autant, les citoyens de certains arrondissements parisiens à forte densité vivent-ils plus mal que dans les communes limitrophes ? Je ne le pense pas. Tout dépend de la façon dont sont traitées les questions d'urbanisme d'une ville et la façon d'y répondre. Le fait de bien vivre consiste à conjuguer l'ensemble de ces éléments, tout en traitant la question des espaces verts et du cadre de vie. Le ruban vert fait partie de ce projet structurant. C'est même la colonne vertébrale de ce plan, puisqu'il participera à l'évolution de certains quartiers de la ville.

En ce qui concerne le logement social, je constate que vous ne connaissez pas bien ce dossier. Vous faites référence à la loi Alur qui fixe un objectif de 25 % de logements sociaux. En revanche, vous faites totalement abstraction du schéma directeur de la région Ile-de-France, qui s'impose à l'ensemble des communes, et qui fixe un objectif de 30 % de logements sociaux. De la même façon, vous faites totalement abstraction du PLH (Plan local d'habitat) de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre qui lui fixe un objectif de 36 % de construction de logements sociaux. Ce n'est donc pas par hasard si le taux du Kremlin-Bicêtre est de 36 %. Il s'agit ni plus ni moins du cadre réglementaire dans lequel les élus ont décidé de s'inscrire à l'échelle de la Communauté d'agglomération.

Je regrette d'ailleurs que Monsieur Weber-Guillouet ne soit pas présent ce soir, car nous avons eu l'occasion de discuter de ce sujet en commission. Nous avons débattu sur un projet de renouvellement urbain mené par la Communauté d'agglomération sur les communes de Villejuif et de l'Haÿ-les-Roses (je rappelle en effet le changement de majorité suite aux dernières élections municipales). Le document présenté contenait des objectifs de construction de logements qui certes respectaient les règles de l'ANRU, mais qui ne respectaient pas les règles du PLH de la Communauté d'agglomération, puisque l'objectif n'était pas de 36 %. De fait, Monsieur le Maire, Madame BENBELKACEM et moi-même nous sommes abstenus sur ce projet, qui depuis a été retiré de l'ordre du jour pour être retravaillé. Nous jugions en effet inacceptable que le projet de construction soit en dessous du seuil de 36 % sur ces deux communes puisqu'il aurait été mécaniquement reporté sur les villes voisines. J'ai d'ailleurs beaucoup apprécié que Monsieur Weber-Guillouet se soit également abstenu, car cela signifie que nous sommes cohérents sur ce point. Or, la cohérence demande que nous travaillions ensemble dans l'application de textes réglementaires qui fixent le pourcentage de logements sociaux à 36 % sur l'ensemble des communes de l'agglomération. De fait, ceux qui annonçaient un taux de 25 % se trouveront dans l'impossibilité de le faire.

Vous voulez donc essayer de faire peur avec ce chiffre, mais nous assumons totalement ce taux. J'ai même cru comprendre que cette idée était partagée au-delà de la majorité municipale, ce dont je me félicite.

Enfin, vous évoquez la rénovation du bâti existant. Je rappelle qu'un des objectifs présentés dans le document fait justement référence à l'accompagnement et à la rénovation du bâti existant.

Nous allons même plus loin, puisque nous nous engageons à soutenir le patrimoine particulièrement dégradé. Je précise que cette compétence a été transférée à la Communauté d'agglomération dans le cadre du PLH et que cette dernière met en place un dispositif pour accompagner les copropriétés très dégradées pour venir en aide aux propriétaires – souvent modestes – et engager des travaux de rénovation. Certains dossiers sont déjà prêts depuis 2014 et des crédits ont été inscrits sur le budget 2015 de la Communauté d'agglomération, qui a été adopté lundi dernier.

Voilà donc les quelques éléments que je souhaitais ajouter et apporter en réponse à l'intervention de Madame Chiboub.

Jean-Luc LAURENT

Je remercie à la fois Monsieur Nicolle, l'équipe municipale et les services pour la qualité du travail réalisé. Nous avons effectivement beaucoup réfléchi sur ce sujet et avons fait le choix d'un projet concerté, au-delà même de ce qui est prévu par la loi, puisque nous avons mis en place des ateliers avec les citoyens et que nous avons organisé plusieurs réunions publiques. Ce travail de concertation a pour but de permettre aux Kremlinois d'être acteurs de l'avenir de leur ville, qu'ils puissent s'exprimer librement sur ce projet et qu'ils nous fassent part de leurs attentes. Certes, nous ne partons pas de rien. J'ai même la faiblesse de penser que cette ville a beaucoup changé en bien, qu'elle s'est énormément embellie et qu'elle est devenue plus attractive.

C'est une ville où il fait mieux vivre et où la mixité et le vivre ensemble existent à travers la diversité de l'habitat. Pour autant, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucun problème. Nous voyons bien les difficultés et nous savons qu'il reste encore des réponses à apporter. Néanmoins, je pense que les actions menées depuis 1995 ont été très positives et qu'elles ont permis d'embellir cette ville qui appartient à tous ses citoyens.

Il est vrai que nous rencontrons des difficultés, car nous sommes aux portes de Paris et de la métropole et il nous faut engager une nouvelle étape dans l'histoire de la commune. C'est pourquoi nous tenons à faire participer tous les habitants pour tracer l'histoire que nous allons bâtir d'ici 2030. Il s'agit donc de réfléchir à la période qui se présente en mobilisant nos atouts et en procédant à des opérations de renouvellement urbain.

Une ville ne reste pas statique. Elle évolue continuellement. Concrètement, nous devons nous appuyer sur trois éléments. Premièrement, la construction de la gare « Kremlin-Bicêtre Hôpital » de la ligne 14 dans le cadre du Grand Paris Express, que nous avons obtenue pour la ville à l'endroit que nous souhaitons. Cette station desservira le CHU, qui compte aussi une faculté de médecine et une école d'infirmières et d'infirmiers. Deuxièmement, il s'agissait d'apporter une meilleure réponse en termes d'offre de transport pour les habitants du haut de la ville.

En effet, cette gare mènera aussi à l'entrée de ville sud-ouest, près du commissariat de police qui connaîtra une extension. Cette entrée de ville sera donc à l'image du reste de la ville. Troisièmement, l'engagement du ruban vert. Cet axe structurant nord-sud embellira la ville avec ses espaces verts, il développera le lien entre les habitants et participera à réduire davantage la coupure entre le haut et le bas de la ville.

Certes, il est toujours possible d'agiter les « chiffons rouges » : « Vous voulez faire une ville de 30 000 habitants avec uniquement du logement social. » Or, je vous rappelle que le logement social répond aux besoins de 66 % de la population. Cela ne signifie pas que nous allons réaliser 66 % de logements sociaux, au motif que, suivant leurs revenus, ces deux tiers de la population peuvent accéder à du logement public, qui reste meilleur marché que le logement privé. Là n'est pas notre ambition. Nous souhaitons maintenir cet objectif de 36 %, conformément au PLH. Dans le même temps, cela nous permettra de réaliser 64 % de logement privés en accession à la propriété, en développant l'accession sociale à des prix maîtrisés. Nous proposerons ainsi une offre de logement attractive et diversifiée.

Nous voyons trop de personnes quitter la ville, lorsque la famille s'agrandit ou lorsque les enfants recherchent un logement pour devenir autonome et démarrer dans la vie active, car nous ne proposons pas une offre suffisamment adaptée. Nous avons donc des efforts à faire dans ces deux directions et les projets que nous proposons devront y répondre en priorité. Grâce à ces mesures, la Ville continuera d'aller de l'avant en proposant une diversification des parcours résidentiels, sans pour autant oublier le développement de l'activité économique et de l'emploi, sujet sur lequel nous avons travaillé ces dernières années et sur lequel nous devons continuer à porter une grande attention. Je rappelle que la ville a rattrapé son retard puisqu'elle compte désormais un emploi pour un logement. Nous devons maintenir cet équilibre avec une vision qui intègre à la fois du logement et du développement économique, tout en confortant notre tissu commercial.

Voilà donc les grands objectifs de ce PADD que Monsieur Nicolle vient de vous présenter au nom de l'équipe municipale. J'observe également que ce programme est soutenu par une grande majorité. Nous allons donc continuer à cheminer ainsi, dans le dialogue et la concertation avec les habitants, pour qu'ils soient acteurs de leur ville. Je vous propose maintenant de poursuivre l'examen de l'ordre du jour.

Le Conseil municipal prend acte du projet d'aménagement et de développement durable.

Jean-Marc NICOLLE

La Société d'aménagement et d'équipement de la région parisienne (SAERP) intervient pour le compte de ses actionnaires : la Région Ile-de-France (actionnaire majoritaire), ainsi que les communes du Kremlin-Bicêtre (à hauteur de 1 %), de Charenton-le-Pont, de Saint-Maurice, de la Queue-en-Brie, de Fontenay-sous-Bois et d'Alfortville.

Depuis 2013, la SAERP est devenue une société publique locale (SPL) et a ainsi élargi son champ de compétences au-delà de l'aménagement et de la construction, avec pour objectif d'intensifier son activité, notamment sur la rénovation thermique du patrimoine immobilier des collectivités franciliennes. Nous avons d'ailleurs déjà délibéré sur cette extension.

Par le changement de ses statuts, la SAERP entend poursuivre un double objectif. Il s'agit, d'une part, de renforcer l'exercice du contrôle analogue des actionnaires minoritaires et, d'autre part, de se conformer aux dernières évolutions législatives et réglementaires. Pour cela, la modification des statuts vise à :

- Augmenter le nombre d'administrateurs au Conseil d'administration de onze à quinze, dont douze réservés à la Région Ile-de-France et trois aux représentants des collectivités actionnaires réunies en assemblée spéciale, contre un siège aujourd'hui ;
- Réunir l'assemblée spéciale préalablement à chaque Conseil d'administration sur les points inscrits à l'ordre du jour, avec la possibilité pour celle-ci d'y inscrire des questions ;
- Confier au président et au vice-président de l'assemblée spéciale un mandat de représentation au Conseil d'administration ;
- Nommer les représentants des collectivités actionnaires non-administrateurs comme censeurs au Conseil d'administration.

Enfin, elle procède aux modifications qui s'imposent suite à des évolutions législatives et réglementaires, qui concernent :

- Les missions du président du Conseil d'administration (article 15.1 nouveau) ;
- Les pouvoirs de la Direction générale (article 17.1 nouveau) ;
- Les pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire concernant les commissaires aux comptes (article 26.1 nouveau).

Je propose par conséquent d'approuver ces modifications de statuts.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 30

Contre : 4 (Mme CAPUANO, Mme PESCHAUD-BOYER, Mme MORGANT, M. WEBER-GUILLOUET),

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Cette délibération est adoptée à la majorité.

Jean-Marc NICOLLE

Nous avons déjà été amenés à délibérer sur cette cession.

Je rappelle que cet appartement de 73.80 m² a été estimé par les Domaines à 240 000 euros. La Ville avait alors demandé aux agences immobilières de rechercher des futurs acquéreurs remplissant deux conditions

majeures : d'une part être propriétaire occupant – qui ne sont que 38 % sur la ville – et de l'autre s'assurer que les futurs acquéreurs appartiennent au bassin de vie du Val de Bièvre.

Cependant, comme le premier candidat n'a pu concrétiser son projet compte tenu de son plan de financement, la Ville a retenu la deuxième candidature sur la liste respectant ces conditions. Ce bien se décompose en deux lots, à savoir l'appartement ainsi que deux lots de caves. Le prix a été fixé à 257 000 euros nets. Il s'agit donc d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet acte de transfert de propriété ainsi que tous les actes afférents à cette cession. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ?

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, chers collègues.

Notre remarque sera similaire à celle que nous avons formulée en Conseil au mois de septembre dernier, à savoir que nous ne connaissions pas personnellement le futur acquéreur et que nous nous interrogeons sur son statut. Si son parcours personnel dans les logements fait de cette personne une primo-accédante avec cette acquisition, nous en sommes d'accord. Si tel n'était pas le cas, nous nous en étonnerions. De fait, tout comme au mois de septembre, nous nous abstenons sur cette délibération. Notre avis a donc évolué par rapport à celui que nous avons en commission.

Jean-Marc NICOLLE

Les futurs acquéreurs sont bien des primo-accédants. Il s'agit d'un couple dont les parents de la femme sont déjà propriétaires d'un lot dans l'immeuble concerné. Cette personne, qui était jusqu'à présent dans le locatif, souhaite désormais accéder à la propriété pour construire un projet familial avec son compagnon.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Bernard AUBAGUE

Compte tenu de ces explications, le groupe centriste Modem votera pour cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

N°2015-019. GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 847 795 EUROS CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU KREMLIN-BICÊTRE

Jean-François BANBUCK

Je rappelle que les opérations de construction et de réhabilitation des organismes de logements sociaux sont souvent financées par des emprunts et que les organismes prêteurs exigent la caution et l'engagement de la collectivité locale de leur attachement. Cette délibération permet donc à l'Office public du Kremlin-Bicêtre de contracter un prêt de réhabilitation pour l'ensemble situé au 50 rue Marcel Sembat pour un montant de 847 795 euros.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ?

Bernard AUBAGUE

Afin de bien montrer notre attachement au logement social sur cette commune, nous voterons pour cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? *(Il n'y en a pas)*.

Je mets aux voix ce rapport en précisant que Madame Amoura ne prendra pas part au vote en raison de ses activités professionnelles.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 4 (Mme CAPUANO, Mme PESCHAUD-BOYER, Mme MORGANT, M.WEBER-GUILLOUET),

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme Amoura).

Jean-Luc LAURENT

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N°2015-020. CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VAL DE BIÈVRE DE L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORÉ DÉPENDANT DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVÉ DE LA VILLE

Jean-Luc LAURENT

La Communauté d'agglomération a délibéré le 16 décembre 2002 pour déclarer d'intérêt communautaire, en matière de voirie et de parcs de stationnement, la prise en charge d'un ensemble de prestations d'entretien au nombre desquelles figure l'entretien du patrimoine arboré sur voirie. Ces prestations sont confiées à des entreprises spécialisées par le biais de marchés publics.

Pour des raisons d'efficacité de gestion et d'économies d'échelle, la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre a proposé de prendre en charge l'entretien du patrimoine arboré dépendant du domaine public et privé de la ville.

La Ville du Kremlin-Bicêtre, par délibération du Conseil municipal du 29 mars 2011, m'avait autorisé à signer une première convention qui est arrivée à son terme le 31 mars dernier.

Ce conventionnement ayant apporté toute satisfaction à la Ville, je vous propose de renouveler ce partenariat avec la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre et de continuer à faire prendre en charge l'entretien du patrimoine arboré privé de la ville dans le cadre d'une nouvelle convention. Celle-ci fera l'objet d'un remboursement par la commune du coût des travaux réalisés et ce trimestriellement à réception d'un mémoire. Les sites des domaines publics et privés sont annexés à la délibération. Y a-t-il des interventions ?

Nadia CHIBOUB

Monsieur le Maire, chers collègues.

Lors de la commission, il m'a été précisé que les interventions concernées seraient ponctuelles. Or, cette précision n'est pas stipulée sur la convention. De ce fait, nous nous abstenons.

Jean-Luc LAURENT

Comme il s'agit d'élagage, ces opérations sont forcément ponctuelles, de l'ordre d'une fois par an.

Jean-Marc NICOLLE

Comme cela vous a été répondu en commission, la convention permet à nos villes de bénéficier d'un marché passé au niveau de la Communauté d'agglomération. De fait, les tarifs sont plus intéressants. La CAVB a donc passé un marché pour les espaces privés du domaine public puisqu'elle gère l'ensemble des voiries de nos communes. Pour autant, cela ne nous empêche pas de faire une consultation à l'échelle de la ville pour comparer les tarifs. Néanmoins, si nous constatons que les prix sont 10 à 20 % plus élevés, car le périmètre d'intervention est beaucoup plus petit que celui de la Communauté d'agglomération, nous nous donnons les moyens de passer une convention pour bénéficier de tarifs plus intéressants pour la collectivité. Je ne comprendrais donc pas pourquoi vous ne voteriez pas ce rapport.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? *(Il n'y en a pas)*.

Je pense que ce rapport est de bon sens et de bonne gestion pour les deniers publics.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CHIBOUB, M. HASSANI, M. AUBAGUE),

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-021. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES (ADASE) - EXERCICE 2015

Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire, chers collègues.

Cette délibération se situe dans la même veine que celle examinée lors du Conseil municipal précédent. Il s'agit d'octroyer 3/12^{èmes} de subvention à l'Adase puisque nous sommes toujours en négociation pour le renouvellement de la convention.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas)*.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2015-022. MEDIATHÈQUE L'ECHO : RETRAIT ET VALORISATION DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES DES FONDS, ET TRAITEMENT ET VALORISATION DES DONS DE DOCUMENTS OFFERTS PAR LE PUBLIC

Didier ROUSSEL

Cette délibération propose de donner une seconde vie à des ouvrages qui appartiennent à la médiathèque. Pour cela, nous vous soumettons quatre possibilités. Premièrement, la destination au « pilon » avec la destruction des ouvrages délabrés et non réutilisables. Deuxièmement, la donation à des services municipaux annexes pour les ouvrages de qualité acceptable. Troisièmement, la vente auprès de particuliers à des tarifs fixés par le Conseil municipal. Quatrièmement, le don d'ouvrages à des associations. En procédant ainsi, la Ville s'inscrit dans une démarche citoyenne et écologique puisqu'il s'agit de recyclage.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2015-023. ADHÉSION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION « IMMEUBLES EN FÊTE »

22h03 : arrivée de Laurent GIRIER.

Geneviève EL MALKI

Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce moment de convivialité entre voisins aura lieu cette année le 29 mai prochain. Je précise que l'édition 2014 fut une belle réussite puisque 1 050 mairies et bailleurs sociaux étaient partenaires de cette opération, qui a concerné ainsi 7.8 millions de Français.

Cette délibération propose d'adhérer à l'association « Immeubles en fête » qui mettra à disposition des kits pour démarrer l'événement (nappes, goodies, ballons, biscuits apéritifs). La MCVA est chargée de centraliser les demandes. Tout citoyen qui le souhaite peut donc se manifester auprès d'elle au titre de son immeuble. Elle mettra ainsi à disposition les kits fournis par l'association « Immeubles en fête » en complément des apports de la ville (tables et chaises).

Je vous propose par conséquent l'adhésion de la Ville à l'association « Immeubles en fête » pour un montant annuel de 1 350 euros, de façon à renouveler cette opération.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Saïd HASSANI

Monsieur le Maire, chers collègues.

Le fait d'adhérer à une association pour organiser cette opération – qui d'ailleurs concerne davantage l'Office que la Ville – montre l'incapacité des élus de la majorité à se mobiliser pour ce type d'organisation.

La spontanéité et la participation volontaire sont des ingrédients nécessaires qui offrent une plus grande diversité et donc davantage de convivialité. Aussi, cette somme peut servir à autre chose et le groupe centriste s'abstiendra.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres interventions ?

Estéban PIARD

Monsieur Hassani, je suis déçu de ne pas vous avoir vu à l'événement « La ville à votre porte » à Marcel Sembat il y a environ deux semaines. Je pense en outre que vous confondez tout. Il ne s'agit pas d'une question de mobilisation des élus, mais de donner les moyens d'un dispositif à une association qui dispose déjà d'une expérience certaine et d'outils adaptés à cette manifestation. Je suis donc déçu de ne pas encore vous avoir vu à l'événement « La ville à votre porte », opération menées avec succès au Kremlin-Bicêtre depuis quelque temps.

Saïd HASSANI

L'opposition est en droit de penser différemment. Nous pensons, nous, que les locataires peuvent se débrouiller par eux-mêmes et que chacun peut organiser son immeuble en fête. Autrement dit, nous pensons qu'il s'agit d'argent gaspillé. Par ailleurs, je suis désolé de vous avoir déçu et si vous le voulez, nous irons ensemble à cette manifestation la prochaine fois.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Geneviève EL MALKI

Il s'agit justement d'accompagner cette spontanéité et d'apporter des plus aux enfants et aux parents pour agrémenter cette fête, qui, je le rappelle, crée de l'homogénéité sur la ville. L'idée n'est pas d'organiser des festivités chacun dans son coin, mais de favoriser un élan commun. La manifestation de l'année dernière laisse d'ailleurs à penser que différentes énergies se sont rencontrées, ce qui a justement permis de décupler la spontanéité. Or, c'est bien ce que nous recherchons.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme CHIBOUB, M. HASSANI, M. AUBAGUE),

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-024. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU PROJET D'UNE ASSOCIATION EXERCICE 2015

Geneviève EL MALKI

Il s'agit là d'une subvention ponctuelle à l'association France Adot 94. Cette demande a été motivée par un dossier présentant des éléments budgétaires. Cette structure travaille activement sur les problématiques de don d'organes et cherche à sensibiliser particulièrement les jeunes et les étudiants. L'association a également programmé différents moments :

- Interventions de sensibilisation auprès de plusieurs publics, dont l'Epita ;
- Projection de films ;
- Journée d'inscription sur le registre des donneurs volontaires de moelle osseuse en lien avec les médecins.

Je vous demande par conséquent d'approuver ce rapport et d'attribuer une subvention de 600 euros à cette association.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Jean-Marc NICOLLE

Cette délibération vous propose de créer un poste de contractuel de catégorie A « infirmière de soins généraux de classe normale » pour une durée de 17 mois, afin de satisfaire au poste de directrice du centre de Protection Maternelle et Infantile de la Ville, vacant depuis le 1^{er} décembre 2012. Ce poste était jusqu'à présent occupé par un agent titulaire de la fonction publique territoriale et relevait du cadre d'emploi des puéricultrices. Cette création de poste vise donc à maintenir les missions de ce service d'accueil à destination des enfants et de leur famille.

J'ajoute que cet agent est placé sous l'autorité administrative de la coordonatrice du service de la petite enfance et de la santé. Il assurera principalement les missions de suivi médical, de prévention, d'encadrement et de gestion de la structure. Il est précisé qu'une vacance de poste a été transmise au Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne et qu'à ce jour, aucune candidature ne revêt le profil d'agent titulaire stagiaire de la fonction publique territoriale. Par conséquent, et au regard des besoins de la collectivité, nous vous proposons la création de ce poste de contractuel de catégorie A.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, chers collègues.

Il est bien entendu nécessaire d'avoir une directrice à la PMI. Cependant, nous constatons une fois de plus qu'aucun agent titulaire de la fonction publique territoriale n'est attiré par l'idée de venir travailler dans vos équipes. Cela dénoterait-il une fois de plus une mauvaise ambiance de travail ?

De plus, pour avoir été souvent interrogé sur ce poste de contractuel depuis que je suis élu, je pense que vous devriez pouvoir trouver un titulaire. Vous faites en quelque sorte un contrat de type privé dans le public, ce qui se révèle assez surprenant pour une municipalité de gauche.

Jean-Luc LAURENT

Il s'agit d'un contrat de droit public.

Jean-Marc NICOLLE

Nous aimerions bien entendu avoir recours à du personnel titulaire de la fonction publique territoriale. Néanmoins, il n'y a pas de candidats et il faut bien faire fonctionner la structure. Par ailleurs, comme vous nous attaquez souvent sur la question de la masse salariale, qui, selon vous, « explose au Kremlin-Bicêtre », vous devriez vous satisfaire que nous fassions appel à des contractuels. Imaginez demain que les Kremlinois vous fassent confiance et que vous soyez à la tête de cette ville. Nous vous aurions alors rendu service en créant ces emplois contractuels et vous pourriez mettre en œuvre votre projet politique beaucoup plus rapidement. De fait, je ne vous comprends pas. Vous devriez nous suivre sur ce point.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31

Contre : 3 (Mme CHIBOUB, M. HASSANI, M. AUBAGUE)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

Bernard CHAPPELLIER

La commune du Kremlin-Bicêtre est membre du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF). Conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations correspondantes du Syndicat font l'objet d'une consultation des Conseils municipaux des communes déjà adhérentes.

En tant que membre, la Ville est sollicitée par le président du SIGEIF pour donner son avis sur la demande d'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne. Je vous propose donc d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion au SIGEIF formulée par la commune de Chennevières-sur-Marne.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas.)*

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Il me reste à vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis le Conseil municipal du 12 février 2015, dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. J'ai ainsi signé 104 décisions et contrats, dont la liste vous a été transmise. Y a-t-il des questions ?

Bernard AUBAGUE

Vous connaissez mon attention sur le festival Russenko que vous organisez. Or, parmi les 104 décisions et contrats que vous avez signés, je constate simplement que 24 concernent le festival Russenko. Je trouve que c'est encore 24 de trop.

Jean-Luc LAURENT

Cette intervention n'appelle aucun commentaire de ma part.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous donne donc rendez-vous le jeudi 25 juin pour notre prochain Conseil municipal. Je rappelle aux présidents de groupes qu'ils devront m'informer s'ils souhaitent une conférence des présidents d'ici cette séance. Si tel est le cas, je leur demande de communiquer les points qu'ils souhaitent aborder, comme nous en avons d'ailleurs convenu collectivement. Enfin, si vous en êtes d'accord, je suggère que les projets de contrats, tels que les garanties d'emprunt par exemple, soient envoyés à un exemplaire par groupe de manière à alléger les frais de photocopie. *(Les présidents de groupe approuvent cette proposition).*

Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.